

Recherche et développement dans l'industrie canadienne, 2010

Confidentiel une fois rempli.

If you would prefer an English version of this questionnaire, please call 1-877-992-3999.

Veillez corriger **au besoin** les coordonnées de la compagnie.

| | | |
|------|---------------------------------|------------------|
| 0001 | Raison sociale | |
| 0008 | Prénom de la personne-ressource | |
| 0028 | Nom de la personne-ressource | |
| 0021 | Titre de la personne-ressource | |
| 0004 | Adresse (numéro et nom de rue) | |
| 0005 | Ville | |
| 0006 | Province/territoire | 0007 Code postal |

RENSEIGNEMENTS POUR LE RÉPONDANT

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19. EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

Objectif de l'enquête

Cette enquête recueille des données essentielles à la production de renseignements statistiques pertinents permettant de suivre les activités scientifiques et technologiques au Canada et d'appuyer l'élaboration des politiques relatives aux sciences et à la technologie. Vos données permettront la planification et l'évaluation des programmes visant à stimuler la recherche et développement (R-D) ainsi que la totalisation de données nationales sur les dépenses et le personnel en matière de R-D scientifique. Les résultats de cette enquête seront diffusés dans les publications « **Recherche et développement industriels** » (n° 88-202-X au catalogue) et « **Statistique des sciences** » (n° 88-001-X au catalogue).

Confidentialité

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité de l'information recueillie par Statistique Canada.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau du répondant, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Les renseignements sur la confidentialité, les ententes de partage de données et les couplages d'enregistrements se trouvent à la fin du questionnaire.

Période de déclaration et couverture

Ce questionnaire doit être rempli pour l'année financière se terminant en 2010. Ne pas tenir compte des opérations étrangères. Veuillez déclarer tous les montants en milliers de dollars canadiens.

Couplage de données

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait les combiner avec les renseignements provenant d'autres enquêtes ou de sources administratives.

Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou tout autre mode électronique peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Veillez remplir un questionnaire distinct pour chaque société menant des activités de recherche et développement (R-D) au Canada.

- Si vos dossiers ne permettent pas de faire une déclaration distincte, veuillez consulter la question 1 b) pour de plus amples directives.
- Si votre société effectue de la R-D, **vous devez répondre à toutes les questions.**
- Si votre société n'effectue pas de R-D mais finance des activités de R-D, **vous devez répondre aux questions 2 à 8, 15 à 18 et remplir la section Information de la personne-ressource.**

Pour plus d'information, consultez la section **Information et définitions** à la fin du questionnaire.

Veillez retourner le questionnaire rempli dans les **30 jours** suivant sa réception.

QUOI DE NEUF?

Données sur l'emploi : Vous pouvez maintenant déclarer les données sur les équivalents temps plein (ETP) en décimales. Par exemple, trois personnes qui consacrent le quart de leur temps à la R-D seraient exprimées de la façon suivante : 0,75 ETP.

Éviter les rappels : Pour éviter que l'on vous rappelle à des fins de vérification, indiquez « 0 » (zéro) à la ligne du total des questions qui ne s'appliquent pas aux activités de votre entreprise. De plus, si votre entreprise a connu un changement important dans les dépenses ou le financement de la R-D, veuillez en indiquer la raison dans la section « Raisons des variations importantes ».

Utilisation des données : Les données tirées de cette enquête sont maintenant utilisées dans le calcul du produit intérieur brut (PIB) du Canada. Dans le cadre du Système de comptabilité nationale du Canada, qui est fondé sur des normes adoptées sur le plan international, les dépenses en recherche et développement sont désormais capitalisées.

DONNÉES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉS (QUESTIONS 1 À 5)

1. a) Veuillez fournir le numéro de TPS (numéro d'entreprise) de l'entreprise déclarant des dépenses en R-D et/ou des paiements en science et technologie dans ce questionnaire.
- b) Si vos dossiers ne permettent pas de faire une déclaration distincte et si vous avez fait une déclaration regroupée d'un programme d'incitation fiscale pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS et DE) à l'Agence du revenu du Canada (ARC), veuillez inscrire le nom et le n° de TPS ou le NE des autres sociétés effectuant de la R-D au Canada pour lesquelles des données feront partie du présent questionnaire. Si des formulaires de RS et DE distincts ont été présentés à l'ARC et que vous souhaitez faire une déclaration regroupée d'activités en R-D, veuillez communiquer avec nous.

| Nom des sociétés <i>(Veuillez inscrire en lettres moulées la ou les appellations légales intégrales. N'indiquez pas la société à laquelle ce questionnaire a été adressé)</i> | N° de TPS (NE) | Effectue de la R-D | | Indiquez la relation avec la société déclarante | | |
|--|----------------|--------------------|-------|---|---------|-------|
| | | Oui | Non | Parent | Filiale | Autre |
| 120_1 | 121_1 | 122_1 | 123_1 | 1 | 2 | 3 |
| 120_2 | 121_2 | 122_2 | 123_2 | 1 | 2 | 3 |
| 120_3 | 121_3 | 122_3 | 123_3 | 1 | 2 | 3 |
| 120_4 | 121_4 | 122_4 | 123_4 | 1 | 2 | 3 |

Si vous avez besoin de plus de place, veuillez utiliser la section Commentaires

- c) Dernière année pour laquelle une demande pour la recherche scientifique et le développement expérimental (T661 R-D) a été produite auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) Année

2. ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT EN 2010

Année Mois Jour
Année Mois Jour

Du : 201 **2 0** Au : 204 **2 0 1 0**

3. **TOTAL DES REVENUS CANADIENS** de la société déclarante et des sociétés canadiennes énumérées à la question 1.b) Veuillez indiquer le montant approximatif de leurs ventes et autres revenus provenant d'opérations canadiennes pour 2010.

Figurent ici le produit de la vente de biens et de services au Canada (après déduction des taxes de vente et d'accise) et d'autres revenus tels que ceux provenant de placements et de loyers. Tous les biens vendus comprennent les biens vendus en consignation expédiés hors du Canada. Les revenus doivent être déclarés en milliers de dollars canadiens.

| (milliers de \$CAN) | |
|---------------------|--------|
| 301 | 000 \$ |

4. **TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS DES EMPLOYÉS AU CANADA** de la société déclarante et des sociétés canadiennes énumérées à la question 1.b) Veuillez indiquer le montant approximatif des salaires et traitements de tous les employés figurant dans le livre de paie au Canada pour 2010.

| (milliers de \$CAN) | |
|---------------------|--------|
| 303 | 000 \$ |

5. **TOTAL DES EMPLOYÉS AU CANADA** de la société déclarante et des sociétés canadiennes énumérées à la question 1.b) Veuillez indiquer le nombre moyen d'employés figurant dans le livre de paie au Canada pour 2010.

| Nombre d'employés | |
|-------------------|--|
| 304 | |

DÉFINITION DE LA R-D

La recherche et développement (R-D) consiste en une investigation systématique dans le domaine du génie et des sciences naturelles effectuée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques.

La recherche est l'investigation initiale entreprise sur une base systématique pour acquérir de nouvelles connaissances.

Le développement est l'activité entreprise pour appliquer les résultats des recherches ou d'autres connaissances scientifiques à la création de produits ou procédés nouveaux ou nettement améliorés. S'il réussit, le développement se traduira généralement en produits ou procédés qui représentent une amélioration à la fine pointe de la technologie qui pourraient être brevetés.

6. A effectué de la R-D en **2010** 310 1 Oui 3 Non

7. Projette d'effectuer de la R-D en **2011** 311 1 Oui 3 Non

8. Prévoit effectuer de la R-D en **2012** 312 1 Oui 3 Non

*Si vous avez répondu **OUI** à l'une de ces questions, veuillez passer à la **question 9**.
Si vous avez répondu **NON** à toutes ces questions, veuillez passer à la **question 15**.*

DONNÉES SUR LA R-D EFFECTUÉE - DÉPENSES, PERSONNEL

9. **DÉPENSES AU CANADA POUR LA R-D EFFECTUÉE AU SEIN DE CETTE SOCIÉTÉ DÉCLARANTE et par les sociétés canadiennes énumérées à la question 1.b) en milliers de dollars canadiens** (le total des dépenses de R-D de 2010 doit correspondre au total des questions 11, 12, 13 et 14).

| | Effectuées en 2009 | Effectuées en 2010 | Projetées pour 2011 | Prévues pour 2012 |
|------------------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|-------------------|
| | (milliers de \$CAN) | | | |
| Dépenses courantes | | | | |
| Salaires et traitements* | 504 000 \$ | 501 000 \$ | 502 000 \$ | 503 000 \$ |
| Autres dépenses courantes** | 514 000 \$ | 511 000 \$ | 512 000 \$ | 513 000 \$ |
| Total, dépenses courantes | 524 000 \$ | 521 000 \$ | 522 000 \$ | 523 000 \$ |
| Dépenses en immobilisations | | | | |
| Terrains | 534 000 \$ | 531 000 \$ | 532 000 \$ | 533 000 \$ |
| Bâtiments | 544 000 \$ | 541 000 \$ | 542 000 \$ | 543 000 \$ |
| Matériel et autre | 554 000 \$ | 551 000 \$ | 552 000 \$ | 553 000 \$ |
| Total, immobilisations | 564 000 \$ | 561 000 \$ | 562 000 \$ | 563 000 \$ |
| Total | 574 000 \$ | 571 000 \$ | 572 000 \$ | 573 000 \$ |

* Inclure les avantages sociaux des personnes effectuant de la R-D.

** Inclure les contrats de services nécessaires à l'exécution de la R-D (p. ex., les contrats octroyés pour le forage nécessaire à la R-D concernant le pétrole lourd). Exclure les contrats pour les travaux de R-D proprement dits; ceux-ci doivent être déclarés à la question 15. Exclure la dépréciation des immobilisations.

10. **PERSONNEL DE CETTE SOCIÉTÉ DÉCLARANTE AFFECTÉ À LA R-D et des sociétés canadiennes énumérées à la question 1.b) en 2010 (équivalent temps plein*).**

* **Équivalent temps plein (ETP)** – La R-D peut être effectuée soit par des personnes qui se consacrent entièrement à cette activité, soit par des personnes qui ne lui accordent qu'une partie de leur temps et qui, pour le reste, s'occupent de tâches comme la vérification, le contrôle de la qualité et l'organisation de la production. Pour calculer l'effort total voué à la R-D en fait de main-d'œuvre, il faut estimer l'équivalent temps plein des personnes qui travaillent à la R-D à temps partiel seulement.

ETP = Nombre de personnes travaillant uniquement à des projets de R-D, plus une estimation du temps consacré à la R-D par les personnes qui se livrent à cette activité à temps partiel seulement.

Exemple de calcul : quatre scientifiques sont occupés à des tâches de R-D ; un y consacre tout son temps et les trois autres seulement le quart de leur temps, dans ce cas : $ETP = 1 + 1/4 + 1/4 + 1/4 = 1.75$ scientifiques.

** **Techniciens et technologues** – Personnel qui a reçu une formation technique et collabore avec les scientifiques et les ingénieurs qui font de la R-D, soit les techniciens en chimie, dessinateurs, etc. Ils doivent être titulaires d'un diplôme de technicien délivré soit par les autorités provinciales de l'éducation, soit par une association provinciale ou nationale scientifique ou technique.

*** **Personnel de soutien administratif** – Personnel directement rattaché au programme de R-D, notamment des opérateurs de machines et les électriciens affectés à la construction de prototypes ou les commis, dactylos, comptables et magasiniers affectés à des travaux d'administration et de bureau dans les sociétés de R-D.

| | Équivalents temps plein* |
|---|-----------------------------|
| a) Total du personnel de R-D par profession | |
| Scientifiques et ingénieurs | 321 |
| Administrateurs de la R-D | 322 |
| Total des professionnels : | 320 |
| Techniciens et technologues** | 324 |
| Personnel de soutien administratif*** | 325 |
| Total du personnel de soutien technique et administratif : | 323 |
| Total (cellules 320 + 323) | 326 |
| b) Personnel professionnel de R-D selon le niveau de scolarité | |
| Sans diplôme collégial ou universitaire | 327 |
| Avec un diplôme collégial | 328 |
| Avec un grade universitaire : Baccalauréat | 329 |
| Maîtrise | 330 |
| Doctorat | 331 |
| Total (correspondant à la cellule 320) | 332 |
| c) Personnel de soutien technique et administratif à la R-D selon le niveau de scolarité | |
| Sans diplôme collégial ou universitaire | 333 |
| Avec un diplôme collégial | 334 |
| Avec un grade universitaire : Baccalauréat | 335 |
| Maîtrise | 336 |
| Doctorat | 337 |
| Total (correspondant à la cellule 323) | 338 |

11. RENSEIGNEMENTS PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX SUR LA R-D EFFECTUÉE AU SEIN DE CETTE SOCIÉTÉ DÉCLARANTE et des sociétés canadiennes énumérées à la question 1.b) en 2010.

(Les dépenses doivent être déclarées en milliers de dollars canadiens.)

* Pour du travail effectué sur des terrains fédéraux, veuillez inclure la province ou le territoire le plus proche.

** Équivalent temps plein (ETP) – Voir la définition à la question 10.

| Province ou territoire où la R-D a été effectuée* | Dépenses de R-D | | Personnel de R-D | |
|--|---------------------|--------------------|----------------------------|---|
| | Courantes | En immobilisations | Professionnel | Personnel de soutien technique et administratif |
| | (milliers de \$CAN) | | (équivalent temps plein)** | |
| a) Terre-Neuve-et-Labrador | 701 000 \$ | 711 000 \$ | 721 | 731 |
| b) Île-du-Prince-Édouard | 702 000 \$ | 712 000 \$ | 722 | 732 |
| c) Nouvelle-Écosse | 703 000 \$ | 713 000 \$ | 723 | 733 |
| d) Nouveau-Brunswick | 704 000 \$ | 714 000 \$ | 724 | 734 |
| e) Québec | 792 000 \$ | 793 000 \$ | 794 | 795 |
| f) Ontario | 796 000 \$ | 797 000 \$ | 798 | 799 |
| g) Manitoba | 709 000 \$ | 719 000 \$ | 729 | 739 |
| h) Saskatchewan | 741 000 \$ | 751 000 \$ | 761 | 771 |
| i) Alberta | 742 000 \$ | 752 000 \$ | 762 | 772 |
| j) Colombie-Britannique | 743 000 \$ | 753 000 \$ | 763 | 773 |
| k) Yukon | 780 000 \$ | 781 000 \$ | 782 | 783 |
| l) Territoires du Nord-Ouest | 784 000 \$ | 785 000 \$ | 786 | 787 |
| m) Nunavut | 788 000 \$ | 789 000 \$ | 790 | 791 |
| Total (égal aux dépenses de R-D de 2010 déclarées à la question 9 (cellules 521 et 561) et au personnel de R-D en 2010 déclaré à la question 10. a) (cellules 320 et 323) | 745 000 \$ | 755 000 \$ | 765 | 775 |

EMPLACEMENT DES ACTIVITÉS EN R-D

12. **POUR L'ANNÉE 2010, VEUILLEZ RÉPONDRE À LA QUESTION SUIVANTE POUR CHAQUE EMPLACEMENT DE CODE POSTAL OÙ DE LA R-D EST EFFECTUÉE**, indiquer le code postal, la valeur (en milliers de dollars canadiens) du total des dépenses de R-D (dont la somme doit correspondre au montant déclaré à la question 9, cellule 571) et le nombre d'équivalents temps plein du personnel de R-D (dont la somme doit correspondre au montant déclaré à la question 10, cellule 326).

Si vous comptez plus de cinq emplacements de code postal, veuillez remplir la grille pour les quatre emplacements ayant les dépenses de R-D les plus élevées et déclarer le reste des dépenses de R-D et du personnel de R-D de votre société dans la cinquième ligne.

** **Équivalent temps plein (ETP)** – Voir la définition à la question 10.

| | Code postal | Total des dépenses de R-D (milliers de \$CAN) | Total des équivalents temps plein* |
|----|-------------|--|------------------------------------|
| 1. | 340_1 | 341_1 000 \$ | 342_1 |
| 2. | 340_2 | 341_2 000 \$ | 342_2 |
| 3. | 340_3 | 341_3 000 \$ | 342_3 |
| 4. | 340_4 | 341_4 000 \$ | 342_4 |
| 5. | 340_5 | 341_5 000 \$ | 342_5 |

Dans le cas de projets de R-D qui sont effectués à plus d'un emplacement, déclarer les dépenses et le personnel de R-D à l'emplacement de code postal principal, c'est-à-dire à celui ou est engagé la plus grande partie des dépenses. Pour du travail effectué sur des terrains fédéraux, veuillez indiquer la province ou le territoire le plus proche.

SOURCES DE FINANCEMENT

13. **SOURCES DE FINANCEMENT DE LA R-D EFFECTUÉE AU SEIN DE CETTE SOCIÉTÉ DÉCLARANTE EN 2010**

| | Canadiennes | | Étrangères | |
|---|---------------------|-------------------------|-----------------|---------------|
| | (milliers de \$CAN) | | | |
| a) Financement provenant de cette société déclarante (inclure également le financement des sociétés énumérées à la question 1.b) | 801 | 000 \$ | 811 | 000 \$ |
| b) Société mère, société(s) affiliée(s) ou filiale(s) (seulement celles non comprises à la question 13.a) | | | | |
| Nom des sociétés (l'appellation légale intégrale en lettres moulées) | N° de TPS (NE) | (milliers de \$CAN) | | |
| 802_1 | 807_1 | 803_1 000 \$ | 804_1 000 \$ | |
| 802_2 | 807_2 | 803_2 000 \$ | 804_2 000 \$ | |
| 802_3 | 807_3 | 803_3 000 \$ | 804_3 000 \$ | |
| Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser la section Commentaires (page 14) | | Total partiel b) | 810 000 \$ | 819 000 \$ |

La question 13 continue sur la prochaine page >

(Question 13 – Suite)

Questions 13.c), 13.d) et 13.e) – Ne pas inclure les fonds ou crédits d'impôt provenant d'encouragements fiscaux; ceux-ci font partie des sources internes déclarées à la question 13.a).

| | | Canadiennes | |
|---|-------|-------------------------|------------|
| | | (milliers de \$CAN) | |
| c) Subventions à la R-D du gouvernement fédéral canadien et la partie consacrée à la R-D seulement de tout autre subvention | | | |
| Industrie Canada : Programme de partenariats technologiques / Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense | | 821 | 000 \$ |
| Conseil national de recherches du Canada : Programme d'aide à la recherche industrielle | | 822 | 000 \$ |
| Agence de promotion économique du Canada atlantique | | 823 | 000 \$ |
| Développement économique Canada (région du Québec) | | 824 | 000 \$ |
| Diversification de l'économie de l'Ouest Canada | | 825 | 000 \$ |
| Autres programmes de subventions (veuillez préciser) : | 883_1 | 884_1 | 000 \$ |
| (veuillez préciser) : | 883_2 | 884_2 | 000 \$ |
| Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser la section Commentaires (page 14) | | Total partiel c) | 820 000 \$ |
| d) Contrats de R-D du gouvernement fédéral canadien et la partie consacrée à la R-D seulement de tout autre contrat du gouvernement fédéral canadien | | | |
| Ministères contractants : (Les paiements sont souvent effectués au nom d'autres ministères par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada : veuillez donc préciser le ministère contractant) | | | |
| Agence spatiale canadienne | | 831 | 000 \$ |
| Défense nationale | | 832 | 000 \$ |
| Environnement Canada | | 839 | 000 \$ |
| Autres contrats (veuillez préciser) : | 887_1 | 833_1 | 000 \$ |
| Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser la section Commentaires (page 14) | | Total partiel d) | 830 000 \$ |
| e) Administration provinciale : (subventions et contrats) | | | |
| (veuillez préciser la province) : | 888_1 | 889_1 | 000 \$ |
| (veuillez préciser la province) : | 888_2 | 889_2 | 000 \$ |
| Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser la section Commentaires (page 14) | | Total partiel e) | 840 000 \$ |

La question 13 continue sur la prochaine page >

(Question 13 – Suite)

| | | Canadiennes | Étrangères |
|---|----------------|-------------------------|------------------------|
| f) Travaux de R-D effectués pour le compte d'autres sociétés | | | |
| Nom des sociétés (l'appellation légale intégrale en lettres moulées) | N° de TPS (NE) | (milliers de \$CAN) | |
| 863_1 | 873_1 | 864_1 | 865_1 000 \$ 000 \$ |
| 863_2 | 873_2 | 864_2 | 865_2 000 \$ 000 \$ |
| 863_3 | 873_3 | 864_3 | 865_3 000 \$ 000 \$ |
| Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser la section Commentaires (page 14) | | Total partiel f) | 860 000 \$ 000 \$ |
| g) Contrats de R-D d'organismes sans but lucratif du secteur privé | | | |
| Nom des sociétés (l'appellation légale intégrale en lettres moulées) | N° de TPS (NE) | (milliers de \$CAN) | |
| 874_1 | 875_1 | 876_1 | 877_1 000 \$ 000 \$ |
| 874_2 | 875_2 | 876_2 | 877_2 000 \$ 000 \$ |
| 874_3 | 875_3 | 876_3 | 877_3 000 \$ 000 \$ |
| Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser la section Commentaires (page 14) | | Total partiel g) | 878 000 \$ 000 \$ |
| h) Autres organismes (universités, gouvernement étranger, etc.) | | Total partiel h) | 872 000 \$ 000 \$ |
| | | Canadiennes | Étrangères |
| | | (milliers de \$CAN) | |
| Somme des totaux partiels (a à h) | | 890 | 895 000 \$ 000 \$ |
| Total (correspondant au total des dépenses en R-D de 2010 inscrit à la question 9 (cellule 571)) | | 800 | 000 \$ |

POUR INFORMATION SEULEMENT

DOMAINE SCIENTIFIQUE OU TECHNOLOGIQUE

14. VEUILLEZ INDIQUER DANS QUELS DOMAINES SCIENTIFIQUES VOUS AVEZ EFFECTUÉ DE LA R-D EN 2010

* **Équivalent temps plein (ETP)** – La R-D peut être effectuée soit par des personnes qui se consacrent entièrement à cette activité, soit par des personnes qui ne lui accordent qu'une partie de leur temps et qui, pour le reste, s'occupent de tâches comme la vérification, le contrôle de la qualité et l'organisation de la production. Pour calculer l'effort total voué à la R-D en fait de main-d'œuvre, il faut estimer l'équivalent temps plein des personnes qui travaillent à la R-D à temps partiel seulement.

ETP = Nombre de personnes travaillant uniquement à des projets de R-D, plus une estimation du temps consacré à la R-D par les personnes qui se livrent à cette activité à temps partiel seulement.

Exemple de calcul : quatre scientifiques sont occupés à des tâches de R-D ; un y consacre tout son temps et les trois autres seulement le quart de leur temps, alors : $ETP = 1 + 1/4 + 1/4 + 1/4 = 1.75$ scientifiques.

| | Total des dépenses de R-D | | Personnel de R-D | |
|---|---------------------------|--------|----------------------------|--|
| | (milliers de \$CAN) | | (équivalents temps plein)* | |
| a) Sciences exactes et naturelles (1**) | | | | |
| i) Mathématiques (1.01**) | 905 | 000 \$ | 906 | |
| ii) Sciences informatiques et de l'information (1.02**) | 963 | 000 \$ | 964 | |
| 1) Logiciels (1.02.03) | 965 | 000 \$ | 966 | |
| 2) Toutes autres sciences informatique et de l'information (1.02.01 et 1.02.02) | 998 | 000 \$ | 999 | |
| iii) Sciences physiques (1.03**) | 911 | 000 \$ | 912 | |
| iv) Chimie (1.04**) | 913 | 000 \$ | 914 | |
| v) Sciences de la terre et de l'environnement (1.05**) | 915 | 000 \$ | 916 | |
| vi) Biologie (1.06**) | 917 | 000 \$ | 918 | |
| vii) Autres sciences naturelles (1.07**) | 919 | 000 \$ | 920 | |
| b) Génie et technologie (2**) | | | | |
| i) Génie civil (2.01**) | 921 | 000 \$ | 922 | |
| ii) Génie électrique, génie électronique et technologie de l'information (2.02**) | 923 | 000 \$ | 924 | |
| iii) Génie mécanique (2.03**) | 925 | 000 \$ | 926 | |
| iv) Génie chimique (2.04**) | 927 | 000 \$ | 928 | |
| v) Génie des matériaux (2.05**) | 929 | 000 \$ | 930 | |
| vi) Génie médical (2.06**) | 931 | 000 \$ | 932 | |
| vii) Génie de l'environnement (2.07**) | 933 | 000 \$ | 934 | |
| viii) Biotechnologie de l'environnement (2.08**) | 935 | 000 \$ | 936 | |
| ix) Biotechnologie industrielle (2.09**) | 937 | 000 \$ | 938 | |
| x) Nanotechnologie (2.10**) | 939 | 000 \$ | 940 | |
| xi) Autres domaines du génie et des technologies (2.11**) | 941 | 000 \$ | 942 | |

La question 14 continue sur la prochaine page >

(Question 14 – Suite)

| | Total des dépenses de R-D | Personnel de R-D |
|---|---------------------------|----------------------------|
| | (milliers de \$CAN) | (équivalents temps plein)* |
| c) Sciences médicales et de la santé (3**) | | |
| i) Médecine fondamentale (3.01**) | 943 000 \$ | 944 |
| ii) Médecine clinique (3.02**) | 945 000 \$ | 946 |
| iii) Sciences de la santé (3.03**) | 947 000 \$ | 948 |
| iv) Biotechnologie médicale (3.04**) | 949 000 \$ | 950 |
| v) Autres sciences médicales (3.05**) | 1103 000 \$ | 1104 |
| d) Sciences agronomiques (4**) | | |
| i) Agriculture, foresterie et pêches (4.01**) | 951 000 \$ | 952 |
| ii) Sciences animale et laitière (4.02**) | 953 000 \$ | 954 |
| iii) Science vétérinaire (4.03**) | 955 000 \$ | 956 |
| iv) Biotechnologie agricole (4.04**) | 957 000 \$ | 958 |
| v) Autres sciences agronomiques (4.05**) | 959 000 \$ | 960 |
| Total (correspondant aux dépenses en R-D et au personnel en R-D de 2010 inscrits aux questions 9 (cellule 571) et 10.a) (cellule 326)) | 961 000 \$ | 962 |

** Ces chiffres représentent les codes de l'Agence du revenu du Canada, dans le Guide pour le formulaire T661 (Annexe 1), T4088(F) Rév. 08. Pour obtenir des définitions complètes, veuillez consulter le site Web de l'Agence du revenu du Canada à www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/t4088/LISEZ-MOI.html.

DÉPENSES POUR LA R-D EXÉCUTÉE À CONTRAT PAR D'AUTRES ORGANISMES

15. DÉPENSES ENGAGÉES POUR LA R-D EFFECTUÉE PAR D'AUTRES ORGANISMES

| | Au Canada | À l'étranger |
|--|---------------------|----------------|
| | (milliers de \$CAN) | |
| a) Total des dépenses exécutées en 2009 pour la R-D effectuée par d'autres organismes | 1023 000 \$ | 1024 000 \$ |
| b) Total des dépenses exécutées en 2010 pour la R-D effectuée par d'autres organismes | | |
| i) Société mère, société(s) affiliée(s) et filiales(s) | 1001 000 \$ | 1011 000 \$ |
| ii) Autres sociétés | 1002 000 \$ | 1012 000 \$ |
| iii) Organismes privés sans but lucratif | 1003 000 \$ | 1013 000 \$ |
| iv) Instituts ou associations de recherche industrielle | 1004 000 \$ | 1014 000 \$ |
| v) Hôpitaux | 1005 000 \$ | 1015 000 \$ |
| vi) Universités | 1006 000 \$ | 1016 000 \$ |
| vii) Organismes provinciaux de recherche | 1007 000 \$ | |
| viii) Autres (p. ex., particuliers, établissements d'enseignement non universitaires, gouvernements, etc.) | 1008 000 \$ | 1018 000 \$ |
| Total des postes 15.b) i) à viii) pour 2010 | 1098 000 \$ | 1099 000 \$ |
| c) Total des dépenses projetées en 2011 pour la R-D effectuée par d'autres organismes | 1025 000 \$ | 1026 000 \$ |
| d) Total des dépenses prévues en 2012 pour la R-D effectuée par d'autres organismes | 1027 000 \$ | 1028 000 \$ |

AUTRES DÉPENSES EFFECTUÉES OU PAIEMENTS REÇUS AU CHAPITRE DE LA TECHNOLOGIE

Une société peut obtenir de l'information fondée sur la R-D effectuée dans le passé par d'autres sociétés, organismes ou particuliers. D'autre part, elle peut aussi vendre de l'information fondée sur la R-D qu'elle a entreprise dans le passé. À la section précédente, on vous demande de déclarer les dépenses engagées pour financer la R-D exécutée par des tiers à votre compte. À la présente section, on vous demande de déclarer uniquement les dépenses pour l'information et les droits relatifs à la R-D qui a déjà été exécutée par des tiers dans le passé, et les paiements que votre propre entreprise a reçus pour de l'information ou des droits relatifs à la R-D.

16. DÉPENSES EFFECTUÉES OU PAIEMENTS REÇUS PAR CETTE SOCIÉTÉ DÉCLARANTE et des sociétés canadiennes énumérées à la question 1.b) EN 2010.

| | Dépenses effectuées | | Paiements reçus | |
|--|---------------------|--------------|-----------------|--------------|
| | Au Canada | À l'étranger | Au Canada | À l'étranger |
| (milliers de \$CAN) | | | | |
| a) Société mère, société(s) affiliée(s) ou filiale(s) | | | | |
| i) Brevets | 1029 | 1030 | 1031 | 1032 |
| ii) Droits d'auteur | 1033 | 1034 | 1035 | 1036 |
| iii) Marques de commerce | 1037 | 1038 | 1039 | 1040 |
| iv) Dessins industriels et de topographie de circuits intégrés | 1041 | 1042 | 1043 | 1044 |
| v) Autres (assistance technique, procédés industriels et savoir-faire, etc.) | 1045 | 1046 | 1047 | 1048 |
| Total | 1049 | 1050 | 1051 | 1052 |
| b) Autres organismes ou particuliers | | | | |
| i) Brevets | 1053 | 1054 | 1055 | 1056 |
| ii) Droits d'auteur | 1057 | 1058 | 1059 | 1060 |
| iii) Marques de commerce | 1061 | 1062 | 1063 | 1064 |
| iv) Dessins industriels et de topographie de circuits intégrés | 1065 | 1066 | 1067 | 1068 |
| v) Autres (assistance technique, procédés industriels et savoir-faire, etc.) | 1069 | 1070 | 1071 | 1072 |
| Total | 1073 | 1074 | 1075 | 1076 |

Définitions

(équivalentes à celles de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada <http://www.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/wr00143.html>)

Brevet : Titre de propriété intellectuelle accordé par le gouvernement qui donne le droit d'empêcher autrui de fabriquer, d'utiliser ou de vendre une invention.

Droit d'auteur : Protège les œuvres littéraires, artistiques, dramatiques ou musicales (y compris les programmes informatiques), ainsi que trois autres objets du droit d'auteur soit : la prestation, l'enregistrement sonore et le signal de communication.

Marque de commerce : Mot, symbole ou dessin (ou combinaison de ces éléments) servant à distinguer les produits ou les services d'une personne ou d'un organisme de ceux d'autres personnes sur le marché.

Dessin industriel : Les caractéristiques visuelles touchant la configuration (forme), le motif ou les éléments décoratifs (ou toute combinaison de ces éléments), appliqués à un article manufacturé.

Topographie de circuit intégré : La configuration tridimensionnelle des circuits électroniques que l'on retrouve dans les schémas ou produits de circuits intégrés.

Propriété intellectuelle : Forme de création qui peut être protégée par un brevet, une marque de commerce, un droit d'auteur, un dessin industriel ou une topographie de circuit intégré.

TEMPS NÉCESSAIRE POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE

17. VEUILLEZ INDIQUER COMBIEN DE TEMPS VOUS AVEZ MIS POUR REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE, Y COMPRIS LE TEMPS QU'IL A FALLU POUR RECUEILLIR L'INFORMATION.

9909 minute(s)

INFORMATION DE LA PERSONNE-RESSOURCE

Prénom de la personne qui a complété le questionnaire (lettres moulées)

0013

Nom de la personne qui a complété le questionnaire (lettres moulées)

0054

Fonction officielle

0014

N° de téléphone

0017

Poste

0027

N° de télécopieur

0016

Adresse électronique

0018

Date

0015

DONNÉES SUR LA R-D ÉNERGÉTIQUE

18. EN 2010, CETTE SOCIÉTÉ DÉCLARANTE A-T-ELLE EFFECTUÉ OU FINANCÉ DES TRAVAUX DE R-D ÉNERGÉTIQUE?

- 1401 1 Oui ➤ Veuillez remplir le questionnaire ci-joint intitulé « Dépenses de R-D énergétique par secteur de technologie ».
- 3 Non ➤ Veuillez remplir la section **Information de la personne-ressource** à la page 4 du questionnaire ci-joint intitulé « Dépenses de R-D énergétique par secteur de technologie » et la retourner avec le présent questionnaire.

RAISONS DES VARIATIONS IMPORTANTES, LE CAS ÉCHÉANT

Raisons des variations importantes des données déclarées au chapitre des dépenses et du personnel de R-D – Pour que nous n'ayons pas à vérifier les écarts entre la présente déclaration et celle de l'année dernière (2009), veuillez expliquer toutes les variations importantes qui pourraient être interprétées comme étant une erreur de déclaration.

Si le nom de la société ou de la société déclarante a changé, veuillez fournir une explication.

1412

1413

1414

1415

1416

1417

1418

1419

1420

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Nous vous invitons à faire part de vos commentaires ci-dessous.

| | |
|------|--|
| 9920 | |
| 9913 | |
| 9914 | |
| 9915 | |
| 9916 | |
| 9917 | |
| 9918 | |
| 9919 | |
| 9921 | |

INFORMATION ET DÉFINITIONS

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information de cette enquête susceptible de dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme, sans leur consentement ou sans en être autorisé par la loi. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* concernant la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau du répondant, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada ne partagera les données de cette enquête qu'avec les organismes qui ont démontré qu'ils en avaient besoin.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, une entente en vertu de l'article 11 a été conclue avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve et Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux ou territoriaux. Selon l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec n'importe lequel de ces organismes en écrivant une lettre d'opposition au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organismes avec lesquels vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, une entente en vertu de l'article 12 a été conclue avec l'Île-du-Prince-Édouard, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Pour les ententes avec les organismes provinciaux et territoriaux, les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

1. Nous menons cette enquête depuis 1955; il est possible que vous ayez dans vos dossiers des copies de vos déclarations antérieures qui pourraient vous aider. Si vous remplissez un formulaire regroupé pour au moins deux sociétés apparentées, veuillez donner des chiffres regroupés pour toutes les questions (p. ex., les revenus,

le personnel, les dépenses de R-D, les frais imputés à la technologie). Le terme « société déclarante » utilisé dans le questionnaire comprend tous les groupes de sociétés apparentées lorsqu'un formulaire regroupé est rempli.

2. Prière de répondre à toutes les questions. À défaut de chiffres exacts, des estimations suffiront. Vos estimations seront meilleures que les nôtres.

3. **Veillez retourner le questionnaire rempli dans les 30 jours suivant la réception.** Si cela n'est pas possible, veuillez nous informer de la date à laquelle vous prévoyez nous le faire parvenir. Si vous recevez plus d'une copie du questionnaire de cette enquête pour la même entreprise, veuillez en remplir un seul et nous retourner le(s) questionnaire(s) en double. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le présent questionnaire ou si vous avez des questions au sujet de l'enquête, veuillez communiquer avec :

Statistique Canada
150, promenade Tunney's Pasture
Ottawa ON
K1A 0T6
Téléphone : 1-877-992-3999
Télécopieur : 1-888-883-7999

Définition de la R-D

La recherche et le développement (R-D) consistent en une investigation systématique dans le domaine du génie et des sciences naturelles effectuée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques.

La recherche est l'investigation initiale entreprise sur une base systématique pour acquérir de nouvelles connaissances.

Le développement est l'activité entreprise pour appliquer les résultats des recherches ou d'autres connaissances scientifiques à la création de produits ou procédés nouveaux ou nettement améliorés. S'il réussit, le développement se traduira généralement en produits ou procédés qui représentent une amélioration à la technologie de pointe et pourront être brevetés.

La recherche et le développement doivent être considérés comme des « activités de recherche scientifique et de développement expérimental » en sciences naturelles et génie uniquement et ne comprennent donc pas :

- i. la recherche sur les marchés, la stimulation des ventes,
- ii. le contrôle de la qualité ou l'analyse et les essais ordinaires des matériaux, dispositifs ou produits,
- iii. la recherche en sciences sociales ou humaines,
- iv. la prospection, l'exploitation ou le forage en vue de découvrir ou de produire des minéraux, du pétrole ou du gaz naturel,
- v. la production en série d'un matériau, d'un dispositif ou d'un produit nouveau ou amélioré, ou la commercialisation d'un procédé nouveau ou amélioré,
- vi. les modifications de modèles, ou la compilation ordinaire de renseignements.

Exemples :

L'investigation du phénomène de la conduction électrique dans le cristal était de la recherche. L'application de cette connaissance à la création d'un nouveau dispositif d'amplification – le transistor – était du développement. L'application de ce dispositif à la construction de nouveaux circuits électriques pour les récepteurs de télévision était du développement. La création de nouveaux boîtiers en plastique pour les récepteurs de télévision est de la conception, pas du développement.

La recherche et le développement peuvent être effectués par une unité permanente de R-D (p. ex., une division de R-D) ou par une unité qui exerce généralement une activité qui n'est pas de la R-D (p. ex., ingénierie ou production). Dans le premier cas, l'unité de R-D peut consacrer une partie de son temps à la mise à l'essai normale, au diagnostic d'anomalies ou à d'autres activités qu'on ne doit pas inclure dans la R-D. Dans le second cas, il ne faut tenir compte que de la partie de l'activité totale de l'unité qui constitue de la R-D.

Pour de plus amples renseignements, voir la section 37, règl. 2900 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et paragraphe 63 du *Manuel de Frascati : Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental* (OCDE, 2002).

Nota :

Toutes les dépenses attribuables à des activités de R-D doivent être déclarées, dans les dépenses pour les terrains et les bâtiments destinés spécifiquement au soutien de la R-D. Cette inclusion est différente du traitement des dépenses pour la recherche et développement admissibles au programme d'incitation fiscal pour la recherche scientifique et le développement expérimental.

Interprétation

En général, la R-D industrielle est destinée à créer une invention qui peut, par la suite, devenir une innovation technologique. L'une de ses caractéristiques fondamentales est que le résultat du travail est incertain, c'est-à-dire que la probabilité d'atteindre un objectif technique donné ne peut être connue ou déterminée à l'avance en fonction des connaissances et des expériences actuelles. Cela dit, une grande partie du travail effectué par les scientifiques et les ingénieurs n'est pas de la R-D puisque leurs activités principales « normales » sont la production, les travaux de génie, le contrôle de la qualité et la mise à l'essai. Même s'ils appliquent des principes scientifiques et techniques, leur travail n'est pas orienté vers l'acquisition de nouvelles connaissances ou le développement de nouveaux produits ou procédés. Toutefois, les éléments de travail qui, en soi, ne sont pas considérés comme de la R-D mais fournissent un apport direct aux projets de R-D doivent être compris dans la R-D. Voici des exemples de ces éléments de travail : dessin, génie, travail d'atelier, informatique, travail de secrétariat.

Si l'objectif principal est d'apporter d'autres améliorations techniques au produit ou au procédé, alors le travail répond à la définition de la R-D. Par contre, si le produit, le procédé ou la méthode sont en grande partie déjà établis et que l'objectif premier est de développer de nouveaux marchés, de planifier en vue d'une production ou d'assurer la bonne marche d'un système de production ou de contrôle, l'activité en question ne peut plus être considérée comme étant de la R-D même si elle peut constituer une partie importante du processus global d'innovation. Ainsi, le dessin, la construction et la mise à l'essai de prototypes, de modèles, d'usines pilotes font partie de la R-D.

Toutefois, lorsqu'on a apporté les modifications nécessaires et que les essais ont été menés de façon satisfaisante, on a atteint la limite de la R-D. Par conséquent, le coût de l'outillage (dessin et essai) ainsi que le coût des plans de construction, de fabrication et de production ne font plus partie des dépenses de développement.

On peut inclure les usines pilotes dans le développement, mais seulement si l'objectif principal est d'acquérir de l'expérience et de réunir des données. Aussitôt que ces installations commencent à fonctionner comme des unités normales de production, leurs coûts ne peuvent plus être attribués à la R-D. De même, une fois qu'on est satisfait du prototype original, les autres « prototypes » construits pour répondre à un besoin particulier ou pour remplir une très petite commande ne font pas partie de l'activité de R-D.

| ACTIVITÉ | TRAITEMENT | REMARQUES |
|--|------------|---|
| Prototypes, usines-pilotes | Inclure | Tant que l'objectif principal est d'y apporter d'autres améliorations. |
| Contrats (questions 13.d) et 13.f)) | Inclure | Tous les contrats exigeant de la R-D. Lorsque les contrats comprennent également d'autres travaux, ne déclarer que les coûts de R-D. |
| Recherche économique, étude du marché, études de gestion | Exclure | Toutes les activités en sciences sociales. |
| Contrôle de la qualité, mise à l'essai normale, modifications de style, adaptation mineure d'un produit pour répondre aux besoins particuliers d'un client | Exclure | Même s'ils sont effectués par du personnel affecté normalement à la R-D. |
| Prospection, forage d'exploration, exploitation de mines, de puits de pétrole et de gaz | Exclure | Inclure cependant les projets de R-D prévoyant l'utilisation de nouvel équipement ou de nouvelles techniques dans ces domaines, par exemple la recherche sur les méthodes de récupération tertiaire ou in situ. |
| Génie | Exclure | Tenir compte uniquement des travaux de génie fournissant un apport direct à la R-D. |
| Dessin et conception | Exclure | Tenir compte uniquement des travaux de dessin et de conception fournissant un apport direct à la R-D. |
| Outillage, production expérimentale, diagnostic d'anomalies | Exclure | Toutefois, d'autres travaux de R-D peuvent être nécessaires par suite de ces activités. |
| Brevets et permis | Exclure | Tout le travail administratif et juridique afférent aux brevets et permis. |

Les résultats de cette enquête seront diffusés dans les publications intitulées « **Recherche et développement industriels** » (n° 88-202-X au catalogue) et « **Statistique des sciences** » (n° 88-001-X au catalogue).

http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/freepub_f.cgi?subject=193#193.

Veuillez faire une copie du questionnaire rempli pour vos dossiers.

Vous avez perdu l'enveloppe-réponse ou avez besoin d'aide?

Téléphonez-nous au 1-877-992-3999
Statistique Canada

**Merci d'avoir rempli ce questionnaire.
Veuillez garder une copie pour vos dossiers.**